



AVIS PUBLIC

AVIS DE VACANCES POSTES DE MEMBRE DU CONSEIL

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, avis est donné, par la soussignée présidente d'élection que:

- Il y a vacance au poste de conseiller au siège numéro 2
- Il y a également vacance au poste de conseiller au siège numéro 6
- L'annonce d'une élection partielle sera faite par avis de scrutin dans les 30 jours du présent avis.

Donné à Belcourt, ce 7^e jour du mois de juin 2022.


Nathalie Lizotte
Directrice générale
Greffière-trésorière